

N° 646
15 JANVIER
2007

L'UNIVERSITE SYNDICALISTE



ÉDITO

BONNE ANNÉE



A leur manière, les Français viennent de souhaiter une bonne année à l'École. Le baromètre BVA/L'Institut Paul Delouvier « Les services publics vus par leurs usagers » publié le 10 janvier est en effet éloquent.

Au classement des priorités sur lesquelles doivent porter les efforts des pouvoirs publics, l'Éducation (42 %) arrive au 2^e rang juste après la santé 49 %, loin devant l'environnement et le logement. En termes de bonnes opinions, l'Éducation n'arrive qu'au 4^e rang après Police, Santé et Sécurité sociale, mais en termes de satisfaction des usagers, et c'est un point essentiel, l'École recueille 86 % à égalité avec la Santé 87 % très nettement devant la Sécurité sociale et la Police. C'est aussi dans ce domaine de l'Éducation, avec la Police

et la Justice, que l'opinion est la plus défavorable à l'idée de faire des économies.

Voilà qui corrige sérieusement l'image très négative de l'École que le ministre s'obstine à accréditer.

Voilà qui jette une grosse pierre dans son jardin alors qu'il supprime des postes par milliers.

Voilà surtout, puisque nous avons un tel soutien de l'opinion publique, de quoi nous encourager dans notre bataille pour le faire revenir sur ses décisions.

Voilà qui ne peut aussi que nous inciter à interpeller les candidats à la présidence de la République sur leurs intentions pour l'École.

Et surtout, voilà beaucoup de raisons supplémentaires de manifester ensemble à Paris le 20 janvier !

■ Bernard Boisseau, cosecrétaire général

APRES LE 18

À PARIS LE 20 JANVIER

La Commission administrative (CA) du SNES, réunie les 9 et 10 janvier, a constaté que le ministre de l'Éducation ne tenait aucun compte de la colère exprimée par la profession le 18 décembre. Non seulement il ne retire pas le décret, mais il multiplie les déclarations provocatrices en niant les évidences, sur la portée de la grève ou sur son seul souci qui serait celui de « l'équité ». Cela n'impressionne plus personne, pas même les médias...

De plus, sur les autres dossiers, la situation ne fait qu'empirer. Le Comité technique paritaire ministériel a révélé que le budget 2007 va être appliqué avec une rigueur encore plus grande que prévue : l'équivalent de plus de 6 000 postes vont être supprimés à la rentrée (27 000 depuis 2003). La circulaire de rentrée 2007 confirme, et au-delà, toutes les craintes suscitées par la loi Fillon. Le cahier des charges IUFM prévoit le passage du stage en responsabilité à 8 heures, l'affectation des stagiaires pour 3 ans dans une académie et la généralisation de la bivalence. Les menaces sont de plus en plus précises contre les établissements ZEP non EP1, tandis que les établissements EP1 apparaissent de plus en plus comme des laboratoires privilégiés de la déréglementation. L'institution d'entretiens d'orientation avec tous les élèves de Troisième dès février, va alourdir considérablement la tâche des professeurs principaux tout en niant la spécificité de l'intervention des CO-Psy.

Il est donc indispensable de donner des suites à notre action du premier trimestre et à la grève du 18 décembre.

Le SNES choisit, pour les suites de l'action, de privilégier les cadres unitaires tant au niveau des fédérations de l'Éducation que de l'intersyndicale des 15 du second degré. À partir de l'expérience du second degré, le SNES propose de réaliser à tous les niveaux l'unité la plus large possible, sans aucune exclusive a priori. La plate forme du SNES dans cette période est centrée sur le décret obligations de service.

Elle l'articule avec toutes nos autres revendications (notamment, budget, suppressions de postes, loi Fillon, carrières, revalorisation...), l'objectif étant de bien mettre en évidence, au yeux de tous, la très forte cohérence de l'ensemble.

Suite page 2 >>>



Ces quatre pages centrales sont également tirées à part et envoyées en nombre dans les établissements.

CHICHE !

4 100 €

« C'est ce que touche un professeur certifié par mois en fin de carrière. »

Jean-François Coppé, France Info, France 2, vendredi 12 janvier 2007.

La réaction du SNES sur le site :

www.snes.edu



FSU

Du 29 janvier au 2 février 2007

se déroulera

à Marseille

le 5^e Congrès

de la FSU.

APRÈS LE 18 A PARIS LE 20 JANVIER

LA CA A PROPOSÉ LE PLAN D'ACTION SUIVANT

1°) Tout doit être mis en œuvre pour assurer le succès du « Tous à Paris le samedi 20 janvier » à l'initiative de la FSU. Le SNES s'emploie à convaincre les syndicats encore hésitants d'être présents à ce rendez-vous de toute l'Éducation. Le SNALC, la FAEN et le SNETAA ont déjà annoncé leur participation.

Pour le SNES, la manifestation a un double objectif : faire pression sur les pouvoirs publics sur les questions immédiates (décret obligations de service, rentrée 2007...) et interpeller les candidats à la présidence de la République sur l'École. Pour souligner cette fonction d'interpellation des politiques, le SNES enverra, dans la matinée du 20 janvier, des délégations auprès des différents partis qui présentent des candidats.

2°) À l'occasion des intersyndicales second degré et fédérations de l'Éducation qui vont se tenir aux alentours du 11 janvier, le SNES proposera à ses partenaires pour le second

degré et à la FSU pour les fédérations, la mise en débat parmi les personnels d'une action de grève de toute l'Éducation dans la semaine du 5 février. Le bureau national fera le point de la situation lors de sa prochaine réunion du 23 janvier. L'intersyndicale des fédérations de l'Éducation réunie le 11 janvier appelle à développer des actions locales sur les suppressions de postes et à préparer un temps fort pour le début février pouvant aller jusqu'à la grève. L'intersyndicale des 15 du second degré se réunira le 15 janvier.

3°) Le SNES entend aussi être présent dans le débat public des présidentielles en demandant à rencontrer les candidats et les partis qui les présentent. Il leur adressera un questionnaire sur leurs intentions concernant l'école et le second degré. L'US rendra compte des réponses obtenues. C'est aussi dans ce cadre que le SNES diffusera sa brochure à destination de l'opinion publique.

■ Bernard Boisseau, bernard.boisseau@snes.edu



RÉPRESSION DÉRIVES

Florimond Grimaud, militant RESF du SNUIPP des Bouches-du-Rhône est convoqué avec une autre militante à l'hôtel de police de Marseille. Que leur reproche-t-on ? D'avoir participé, le 11 novembre,



avec plus de 200 manifestants, à l'investissement de l'aéroport de Marignane pour empêcher l'expulsion d'un père d'élèves scolarisés. Opération réussie : monsieur Douibi ne part pas et est libéré. La police a monté un dossier fumeux : il y aurait eu des violences. Au bout de quelques heures d'interrogatoire, les deux militants sont relâchés mais Florimond est convoqué au tribunal de grande instance d'Aix le 20 avril 2007.

Erwan Redon, professeur des écoles dans une ZEP, militant RESF et syndicaliste, est suspendu le 19 décembre 2006. Adeptes des méthodes pédagogiques actives, il a mis sur pied un projet de classe de neige. Toutes les familles ont donné leur accord, sauf une : projet refusé. La FCPE de l'école et trois parents demandent des explications. Le 19 décembre, cinq parents décident d'occuper la classe. L'inspecteur arrive, puis l'IPR-IA, qui essaie physiquement d'empêcher les parents de rejoindre la classe. Bousculade, l'inspecteur tombe à terre. Il est 10 h 30. Un parent d'élève est mis en garde à vue ; relâché, il sera jugé en janvier. Erwan, absent lors des incidents – il surveille la récréation dans une autre cour – est suspendu à 13 h. L'intersyndicale est reçue le 21 décembre à l'inspection d'académie...

Ces exemples font suite à d'autres interpellations à Metz (militante MRAP), à Charleville, à Orléans, de militants, de simples citoyens engagés dans des luttes, notamment sur le terrain de la défense des jeunes scolarisés de familles « sans papiers ». Tous se situent dans la logique de la répression contre les jeunes impliqués dans les luttes contre la loi Fillon ou contre le CPE, de la répression contre le mouvement syndical (procès du Mans) et le mouvement social (procès des « faucheurs volontaires »). Mobilisons-nous contre ces atteintes aux droits et contre la criminalisation du mouvement social.

■ Marylène Cahouet

ÉTIENNE CAMY-PEYRET (1922-2006) UN SYNDICALISTE AVANT TOUT



Étienne Camy-Peyret, ancien secrétaire général du SNES, est décédé le 21 décembre 2006 à La Verrière. Ses obsèques ont eu lieu le 23 décembre au cimetière du Vaudoué (Seine-et-Marne) dans l'intimité souhaitée par la famille.

Gérard Aschieri, Bernard Boisseau et Alain Dalançon y ont représenté la FSU, le SNES et l'IRHSES. Louis Weber et André Dellinger, anciens responsables du SNES, étaient aussi présents. Étienne Camy-Peyret a joué un rôle éminent dans la construction et les premières années du nouveau SNES. Alain Dalançon évoque ci-dessous un engagement exceptionnel de

près de 40 ans dans le syndicalisme enseignant. Le SNES, en concertation avec la famille, organise le vendredi 26 janvier un hommage à Étienne Camy-Peyret. Tous les militants qui ont agi à ses côtés, comme les plus jeunes qui ne l'ont pas ou peu connu, y sont conviés. Une plaquette sera éditée à cette occasion.

■ Bernard Boisseau

Né en 1922, fils d'un instituteur laïque béarnais, Étienne Camy-Peyret entra en octobre 1944 à l'ENSET dont il sortit professeur de mathématiques, après avoir été réfractaire au STO et être entré dans l'Armée Secrète, ce qui lui valut la carte et la Croix du combattant volontaire de la Résistance. Il s'engagea dans le syndicalisme enseignant dès la Libération et allait en être un des militants les plus importants durant près de 40 ans.

Secrétaire de la section départementale de la FEN de Moselle « cégestiste », de 1947 à 1954, il fut ensuite un des principaux militants du Syndicat national de l'enseignement technique, avant de devenir, au côté d'André Drubay, secrétaire général adjoint du nouveau Syndicat national des enseignants de second degré en 1967, lorsque celui-ci vit sa majorité basculer un an après sa création, en faveur du courant Unité et Action. En 1971, il fut élu secrétaire général du SNES et le demeura jusqu'à la veille de sa retraite en 1981, avec à son côté Gérard Alaphilippe, qui lui succéda. De 1982 à 1984, il s'occupa des affaires sociales au cabinet de Charles Fiterman, ministre des Transports dans le gouvernement de Pierre Mauroy.

Camy-Peyret avait une haute idée de l'importance du rôle de la FEN dans la vie nationale et de la place du SNES dans l'action de la fédération. Il lutta pour son unité et sa transformation, afin d'élargir sa représentativité. Il défendit un syndicalisme « de masse et de lutte », en cherchant à lier étroitement le combat pour la



Manifestation du 27 janvier 1979 à Paris : Étienne Camy-Peyret au centre de la photo, avec à sa droite Madeleine Lagane et Gérard Alaphilippe et à sa gauche Jean Petite et Françoise Regnaud qui cache en partie Jean Reynaud ; au second rang, Nicole et Claude Hurbain.

Le 27 janvier 1979, il était en tête de la première grande manifestation de rue du SNES pour la revalorisation du métier et un enseignement de qualité pour tous ; il aurait certainement été des nôtres le 20 janvier prochain.

Alain Dalançon

Le SNES, ses amis et sa famille vous invitent à assister à une rencontre où seront évoqués sa vie et son parcours militant.

Le vendredi 26 janvier 2007, de 14 h 30 à 17 h 30, à la Cité Internationale Universitaire de Paris, Maison du Cambodge, 27B, bd Jourdan, Paris 14^e (rer B ou tramway T3 : Cité Universitaire).

revalorisation de la fonction enseignante et la démocratisation du second degré. Parmi les acquis de la lutte syndicale, lui tinrent le plus à cœur, ceux concernant la fin des discriminations de l'enseignement technique par rapport aux autres enseignements de second degré. Attaché à l'indépendance du syndicat, son fonctionnement démocratique, son unité, il fut fidèle à ses amis comme aux principes de son engagement, notamment à la laïcité et à la défense des libertés en France et dans le monde, ce qui lui conféra une grande autorité morale. Parmi les fondateurs du courant Unité et Action dans la FEN, il milita pour que se développent les convergences entre un syndicalisme enseignant représentatif, les organisations de parents d'élèves et de la classe ouvrière, dans l'objectif de transformer profondément la société française dans le sens de l'équité et de la justice sociale.

Pour le droit au logement

Les cahiers de la révolte d'AC le Feu l'ont dit avec vigueur : le problème du logement est majeur en France et fait régulièrement la une des journaux dénonçant la situation catastrophique vécue par les personnes sans logis. Un projet de loi pour la création d'un droit au logement opposable est indéniablement une victoire : effectivement, tous les habitants pourront exiger un logement. La FSU, signataire de la Charte du Canal Saint-Martin, s'en réjouit mais appelle à la vigilance pour que cette loi soit effective dans les meilleurs délais. En attendant, il s'agit de mettre en œuvre une véritable politique du logement social (il en manque 600 000 !), du logement d'urgence, de faire appliquer rigoureusement la loi Solidarité et Renouvellement Urbain et la loi de réquisition et d'interdire les expulsions. Il s'agit de rendre effectif le droit au logement en mettant aussi en place une véritable politique sociale pour tous.

Un journal qui énerve !

Juste avant la grève du 18, notre ministre a cru bon de nous expédier fort opportunément le numéro 2 de son désormais fameux journal, entièrement destiné – on n'est jamais aussi bien servi que par soi-même – à vanter les mérites de sa propre politique, aux frais du contribuable. Touchés de plein fouet par les saignées budgétaires, nos collègues ont pu apprécier à sa juste valeur ce grand numéro d'autosatisfaction privant du même coup nos établissements d'une somme rondelette qui aurait pu, euh, par exemple, servir à lutter contre l'échec scolaire ?

Les gentils animateurs

Nous avons découvert sur le site du ministère dans la rubrique « les acteurs au collège et au lycée » la définition suivante : « Dans les collèges et lycées, les documentalistes, sont chargés d'animer les centres de documentation et d'information ». Cachez ces enseignants documentalistes que je ne saurais voir ! Le Tartuffe voudrait-il justifier l'Harpagon de l'insuffisance des recrutements au CAPES ? Ce n'est pas une maladie imaginaire. Les gentils animateurs des CDI n'ont jamais cru aux vertus de la saignée. Notre ministre ne pourra pas éternellement jouer au Diafoirus pédagogique.

« L'éducation a pour objet de superposer, à l'être individuel et asocial que nous sommes en naissant, un être entièrement nouveau »

ÉMILE DURKHEIM

RENTREE 2007

5 516 EMPLOIS SUPPRIMÉS DANS LE SECOND DEGRÉ

Gilles de Robien finit l'année en beauté en ayant peaufiné une préparation de rentrée 2007 dévastatrice pour le système éducatif. Après les ponctions de 2004, 2005 et 2006, 2007 sera une nouvelle année de suppressions massives de postes d'enseignants ; dans le second degré, les retraits se cumulent pour atteindre la somme de 5 516 emplois.

Argumentant sur la baisse démographique dans le second degré, le ministre tentait ainsi lors de la présentation du budget de l'Éducation nationale de justifier les 2 002 ETP retirés ; la baisse alors estimée à 31 000 élèves avait ensuite été ramenée à 28 000 dans la loi des finances ; elle serait plutôt, dans les documents soumis au CTPM, de 25 000⁽¹⁾, la hausse constatée dans le premier degré ayant désormais des effets sensibles en collège.

Pourtant, non seulement le chiffre des retraits n'a pas baissé mais il a même augmenté.

Quant à la traduction du décret modifiant les services des enseignants, elle ne s'est pas faite attendre : la réduction des décharges statutaires devait permettre de récupérer 2 780 ETP (Équivalents temps plein) ; c'est 3 058 que le ministre retire.

Pour couronner le tout, 466 emplois sont redéployés (166 au titre des ouvertures d'UPI, 300 pour l'ouverture de dispositifs relais) ; au total 5 516 postes d'enseignants manqueraient à la rentrée prochaine, alors que plus de 20 000 avaient déjà été retirés depuis 2003 et que, sauf à amputer lourdement l'offre de formation et augmenter sensiblement la charge de travail des enseignants, on ne peut guère plus gratter

grand chose dans les établissements. Quant aux heures supplémentaires, elles ont fondu : 300 000 HSE en moins, soit l'équivalent de 500 ETP.

Tout le système éducatif se sentira affaibli, les lycées d'enseignement général et technologique, les LP, les dispositifs d'aide aux élèves, les missions de remplacement...

D'ores et déjà, la mobilisation doit se construire dans les établissements, la manifestation nationale du 20 Janvier doit traduire le refus de cette rentrée.

■ **Frédérique Rolet**

(1) 11 800 en collège, -10 100 en lycée, + 700 post-bac ; environ 3 600 en LP.

POSTES SUPPRIMÉS DEPUIS 2003

Année	2003	2004	2005	2006	2007	Total
Suppressions	-2600	-4500	-8000	-6500	-5516	-27 116



© THIERRY NECTOUX

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris le 11 janvier 2007

La FSU rejette les préconisations du rapport du COR

Le COR vient d'établir un état des lieux sérieux des régimes de retraites qui mérite d'être regardé de près. Le rapport confirme que les variables économiques (croissance des revenus et de l'emploi) jouent un rôle déterminant dans l'équilibre financier des régimes. Il révèle que l'allongement de la durée d'assurance, de même que les dispositifs de décote et surcote, n'ont pas eu d'impact sur la durée d'activité des cotisants : l'âge moyen de départ en retraite a baissé ces dernières années, même en excluant les effets du dispositif « carrières longues ». Les travaux prospectifs menés pour la génération partant en retraite vers 2030 confirment le faible impact de l'allongement de la durée de cotisation du fait que la majorité des actifs ne sont plus en emploi à l'âge de 60 ans.

Il analyse les risques de l'indexation sur les prix sur l'évolution du pouvoir d'achat des pensions.

Si la FSU partage ce diagnostic, elle ne peut que s'opposer aux orientations suggérées dans le rapport car elles s'inscrivent dans la logique des lois de 1993 et 2003 que la FSU a dénoncées. Cette logique est fondée sur un refus d'accroître les financements des régimes et d'équilibrer leurs comptes, tout en prétendant maintenir le taux de remplacement par une durée de cotisation plus longue. Elle est contradictoire avec les constats faits par le rapport lui-même. La réalité confirme ce que la FSU disait dès 2003 : dans une situation où le chômage est élevé et où les conditions de travail et la formation n'ont pas été radicalement transformées, où les aspirations des salariés sont ignorées, la véritable variable d'ajustement des réformes de 1993 et 2003 est la baisse des pensions. Le recours, très inégalitaire, à l'épargne personnelle et au patrimoine est la solution implicite qui découle de ces réformes. C'est pourquoi la FSU s'est opposée à l'allongement de la durée d'activité en 2003 et s'oppose au nouvel allongement prévu par la loi Fillon à partir de 2008 et elle rappelle sa demande d'abrogation de celle-ci ainsi que des mesures Balladur.

Elle s'inquiète des pistes suggérées dans le rapport comme l'augmentation de la décote ou le décalage des bornes de 60 ans (âge de la retraite) et 65 ans (âge auquel la décote s'annule). Elle craint que ces annonces ne renforcent la crise de confiance des salariés dans leurs régimes de retraite.

En privilégiant des mécanismes qui pénalisent les carrières courtes et les temps partiels, les réformes de 1993 et 2003 accroissent les inégalités entre les pensions des hommes et des femmes et portent gravement atteinte aux retraites des salariés précaires et chômeurs, ce qui est aggravé par le mode de calcul du salaire de référence sur les 25 meilleures années dans le secteur privé. Les minima de pension actuels ne protègent pas les travailleurs pauvres au moment de leur retraite. La question posée par l'allongement de la durée des études, comme celle de la précarité des débuts de la vie professionnelle, est ignorée dans le rapport.

+ 1,8 %

La revalorisation pour 2007 des pensions de retraite du régime général est parue au JO du 30 décembre 2006 : 1,8 %.

C'est l'application de la loi qui prévoit que le coefficient de revalorisation est fixé « conformément à l'évaluation prévisionnelle des prix à la consommation ».

Un décret du ministère de la Fonction publique doit être publié. Rappelons que l'an dernier c'est mi-mars que le décret avait été signé, les pensions ayant été revalorisées dès janvier. Cette annonce laisse entier le problème de l'amélioration du pouvoir d'achat, notamment celui des basses pensions. Il faut donc poursuivre les actions engagées. La FSU s'y emploie.

De nouveaux contractuels

Le CTPM du 11 janvier examine un nouveau décret d'application de la loi Fillon. Le ministère veut faciliter « le recours aux professionnels dans les domaines scientifiques et artistiques et pour l'apprentissage des langues vivantes ». Les professionnels recrutés comme « professeurs associés » enseigneront en formation initiale, assurant suivi et évaluation des élèves.

Aucune référence dans ce texte à la qualification, ni pour le recrutement – il suffira d'avoir exercé une activité professionnelle de cinq ans –, ni pour la rémunération – le recteur a toute latitude pour fixer l'indice.

Certains, poursuivant leur activité ne seront enseignants qu'à temps partiel, moins d'un mi-temps. Pour les emplois à temps plein, priorité sera donnée aux demandeurs d'emplois. Mais tous sont avertis, la durée totale de leurs contrats ne pourra excéder 6 ans.

Le ministère se donne donc les moyens de développer le recrutement de contractuels dans des emplois temporaires, et met en cause dans le même temps les qualifications, les missions et la cohérence de nos enseignements. Inacceptable.

Congrès national : le rôle des retraités



La préparation du congrès national du SNES est lancée alors que se déroulent encore les congrès départementaux de la FSU ; c'est l'occasion pour les retraités de se retrouver, d'affirmer, d'affiner leurs revendications : AG départementales, travail en commissions, courriers, toutes les contributions seront les bienvenues.

Pratiquement tous les problèmes qui se posent aux actifs sont aussi posés aux retraités : pouvoir d'achat, santé et protection sociale, fiscalité, services publics, libertés, démocratie, laïcité, culture, éducation tout au long de la vie...

Acteurs de la vie sociale, souvent pivots intergénérationnels, les retraités, à partir de leurs activités quotidiennes, exprimeront leurs difficultés et, en commun, définiront des axes revendicatifs particuliers.

Parfois mésestimés, les niveaux local et départemental sont très importants pour les retraités : politique des transports, du logement, de la culture, schéma gérontologique.

L'importance des dégradations, celle des menaces qui pèsent actuellement sur la fonction publique et le système éducatif, incitent à réaffirmer exigences et valeurs et à bien cibler le congrès sur le métier d'enseignant au sens général.

« Il n'existe pas d'autre éducation intelligente que d'être soi-même en exemple »

ALBERT EINSTEIN

VIOLENCE EN MILIEU SCOLAIRE

HAUSSSES INQUIETANTES

Le ministère vient de publier les chiffres 2005/2006 issus du logiciel SIGNA⁽¹⁾.

Le logiciel permettait de recenser les actes graves de violence survenus à l'école et aux abords, (actes dont la qualification pénale est évidente, qui ont fait l'objet d'un signalement hors EN ou bien qui ont « eu un retentissement important dans la communauté scolaire »). Le manque de clarté de ce dernier critère ouvrait une marge d'appréciation importante qui explique un taux de réponse de 74 % avec des faits signalés de nature différente. Il faut donc prendre ces chiffres avec prudence, et la publication par *Le Point*, en début d'année, d'un classement par établissement n'avait pas de sens (cf. *L'US Mag*, supplément au 643 du 28/10/2006, « Fenêtre sur »). L'intérêt de SIGNA n'était pas de proposer une analyse fine de la violence à l'école mais les tendances lourdes.

Pour l'année 2005/2006, les chiffres mettent en lumière plusieurs phénomènes inquiétants. • Si le nombre d'incidents signalés reste assez stable (82 000), on note une certaine tendance à la hausse dans les collèges et, surtout, une forte augmentation dans les établissements en ZEP avec + 7 %. Les actes de violence se concentrent dans environ 10 % des établissements qui en ont déclaré à eux seuls 48 %.

• La typologie des actes montre une forte progression des atteintes aux biens et à la sécurité avec + 80 % d'incendies par rapport à 2004-

2005, + 40 % de tentatives d'incendies et + 20 % de jets de pierres et autres projectiles.

• Les violences physiques sans arme (+ 3 %) et les insultes ou menaces graves (+ 1 %, hausse continue depuis trois ans) sont restées les deux actes les plus fréquents et ont représenté 55 % de l'ensemble des signalements.

• Les atteintes à la personne d'autrui augmentent régulièrement depuis trois ans et la violence est davantage tournée vers les personnels, principalement les surveillants, les CPE et les enseignants, et les incidents dont ils sont les victimes sont plus fréquemment le fait d'élèves. Ces tendances marquées manifestent bien la dégradation des conditions d'exercice dont sont victimes les établissements du second degré depuis plusieurs années. D'ailleurs, dès les premières suppressions massives de postes, le logiciel SIGNA avait enregistré une hausse significative des faits de violence en milieu scolaire (+ 12 % en 2003/2004). Les coupes sombres se sont poursuivies depuis, empêchant de mener le travail de prévention d'autant plus nécessaire que la situation sociale s'est dégradée dans le même temps : la violence en milieu scolaire continue de progresser.

On ne peut que regretter l'absence de consultation des syndicats enseignants sur le nouveau logiciel (SIVIS) qui devrait être mis en place rapidement.

■ Bruno Mer

(1) Le document peut être téléchargé à l'adresse suivante : <http://www.education-gouv.fr/cid4338/les-actes-de-violence-recenses-dans-signa-en-2005-2006.html>

MUTATIONS 2007

SUIVEZ VOTRE DOSSIER

Les barèmes pour la phase interacadémique du mouvement, tels qu'initialement calculés par les services rectoraux, sont consultables sur Siam (via I-Prof) quelques jours avant le Groupe de Travail Académique de vérification des voeux et barèmes qui se tiendra entre le 15 et le 25 janvier, selon le calendrier rectoral. Même si le barème semblait correct sur le formulaire de confirmation, il faut absolument en prendre connaissance, car c'est le seul moment possible de demande de correction. En cas de désaccord avec le barème rectoral, contactez la section académique du SNES pour identifier le problème et intervenez par écrit auprès du rectorat.

Dans certaines académies, nous avons obtenu que se tienne durant la même période un

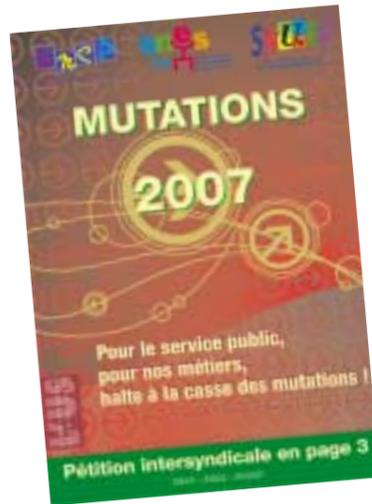
groupe de travail sur les dossiers médicaux (consultez nos publications académiques) sur lesquels le recteur doit rendre un avis. Si vous avez déposé un dossier médical, signalez-le à la section académique du SNES en lui faisant parvenir toutes les pièces que vous jugerez utiles à la défense de votre dossier.

Retournez le plus vite possible la fiche syndicale de suivi individuel (*L'US spécial « Mutations 2007 »*) à la section académique du SNES. Téléchargeable sur le site www.snes.edu, la fiche permet aux élus de vérifier les informations enregistrées par l'administration, rectifier des erreurs ou des oublis, faire prendre en compte des éléments complémentaires dans le respect des règles communes. C'est aussi le moyen de peser sur les textes réglementaires pour permettre l'interprétation la plus favorable pour tous en s'appuyant sur des cas concrets et faire avancer nos demandes d'amélioration générale.

Pour les collègues gérés par la 29^e base, utiliser la fiche spécifique (<http://www.hdf.snes.edu/fichessynd/ficheinter29base2007.doc>).

La fiche permet enfin de mieux informer chacun de ses résultats, seuls les syndiqués et les collègues qui nous l'ont envoyée recevront une information personnalisée : ne pas oublier de signer la formule autorisant les élus à recourir à l'informatique. L'intérêt de chacun est donc de se syndiquer le plus vite possible et de conserver soigneusement le numéro d'adhérent et le mot de passe figurant sur la carte syndicale.

■ Christophe Barbillat
emploi@snes.edu



PÉTITIONS SUR LES SALAIRES

100 000 SIGNATURES



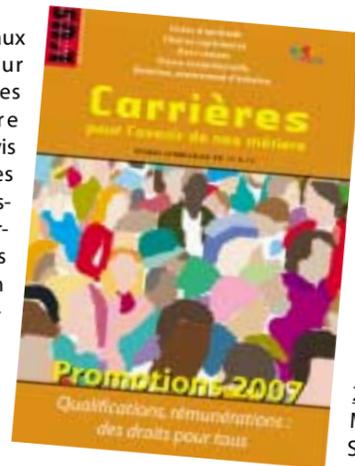
Les fédérations de fonctionnaires CGT, UNSA, FO, FSU, CGC ont déposé le 10 janvier plus de 100 000 signatures de la carte pétition au ministère de la Fonction publique. Elles ne sauraient se satisfaire de l'absence de réponse du ministre. C'est pourquoi, elles sont décidées à amplifier l'action et envisagent une nouvelle initiative dans la semaine du 5 au 9 février, portant sur les salaires, l'emploi public, les conditions de travail et les services publics.

PROMOTIONS 2007

ATTENTION AUX DATES

Les notes de service fixant modalités et calendriers des promotions 2007 sont parues à la veille des congés de Noël.

S'agissant de l'accès aux hors-classes, et pour toutes les catégories, les périodes d'ouverture d'I-Prof et de suivi des avis hiérarchiques sont fixées par chaque recteur. Les dispositions ministérielles permettent d'aller encore plus loin dans la remise en cause du droit pour chacun(e) à accéder à la hors-classe en fin de carrière et nécessitent donc d'amplifier l'action collective à tous les niveaux pour les combattre et en limiter la portée négative. Un dispositif unitaire national devrait permettre de prolonger les démarches des deux dernières années. Pour l'accès au corps des agrégés et au corps



des certifiés par liste d'aptitude, la saisie obligatoire des candidatures s'effectue par l'intermédiaire de SIAP sauf pour certains personnels détachés à l'étranger, affectés en TOM (à l'exception de Mayotte et la Nouvelle-Calédonie qui utilisent un imprimé papier) du 11 janvier au 25 janvier dernier délai impératif. Accusé de réception et dossiers sont à retourner ensuite au plus tard le 2 février.

Modalités détaillées, analyses du SNES et fiches syndicales, y compris pour l'avancement d'échelon dans *L'US Carrières*, supplément à *L'US-Mag* du 22 décembre 2006.

BO n° 47 du 21 décembre 2006.

■ Nicole Sergent

Contribution de l'État aux déplacements de ses agents

Le décret annoncé (voir *L'US* n° 642) est paru au *JO* du 23 décembre⁽¹⁾.

À partir de janvier 2007, les agents titulaires ou non, souscrivant un abonnement auprès d'une société de transports publics pour leurs déplacements domicile-travail, pourront obtenir le remboursement de la moitié de celui-ci dans la limite de 51,75 euros par mois. Le remboursement se fait sur la base du tarif le plus économique. Pour les personnels exerçant sur plusieurs lieux de travail, la prise en charge est possible pour l'ensemble des déplacements entre leur résidence habituelle et leurs différents lieux de travail.

La circulaire d'application doit préciser que les personnels employés par les EPLE (AED, EVS) sont bien bénéficiaires.

Le remboursement est subordonné à la présentation d'une preuve de la souscription d'un abonnement. Il y aura quelques délais de mise en œuvre, mais les montants dus seront évalués à partir de janvier 2007. Conservez soigneusement toute preuve de souscription de l'abonnement.

Les dispositions applicables aux personnels exerçant en Île-de-France ne sont pas modifiées. La FSU qui, lors des discussions de l'automne 2005, avait demandé au ministre d'appliquer la loi se félicite de cette avancée. Elle réclame que cette mesure puisse se substituer à la juste revalorisation des salaires que le ministre refuse.

(1) Décret 2006-1663.

Retraite anticipée des fonctionnaires handicapés

Le décret permettant une retraite anticipée aux fonctionnaires handicapés est enfin paru. La FSU qui s'était adressée par courrier à Christian Jacob le 7 décembre pour demander cette publication s'en réjouit. Elle avait cependant protesté auprès du ministre dès février 2006 parce que le projet de décret soumis au conseil national consultatif des personnes handicapées écartait de nombreux fonctionnaires. C'est ce texte restrictif qui a finalement été publié au *JO* du 13 décembre 2006⁽¹⁾. L'âge auquel le droit à pension est ouvert varie de 55 à 59 ans selon la durée de l'activité professionnelle accomplie alors que l'agent était atteint d'une incapacité permanente d'au moins 80 %.

Âge du droit	Durée d'assurance avec incapacité (en trimestres) ²	Durée cotisée avec incapacité (en trimestres)
55 ans	120	100
56 ans	110	90
57 ans	100	80
58 ans	90	70
59 ans	80 ³	60

La pension déterminée selon les règles communes du code des pensions ne subit aucune décote. Une majoration s'y ajoute. Elle est fonction de la durée de l'activité avec handicap et ne peut avoir pour effet de porter le taux de pension au-delà des maxima communs à tous.

Les personnes concernées peuvent enfin faire valoir leur droit.

(1) Décret 2006-1582.

(2) Ces valeurs peuvent être abaissées pour les personnes qui bénéficieraient d'un droit à la retraite antérieurement à 2007 et souhaiteraient bénéficier de la majoration de pension prévue par le décret.

(3) 78 et 58 pour les agents nés en 1947 et tous ceux dont l'année d'ouverture du droit est 2007.

Profession en colère

Suppressions de postes

Bivalence

Charge de travail

**J'AI RATE MON BAC
PARCE QUE
MA PROF DE FRANCAIS
ETAIT PROF DE MATHS**

TOUS À PARIS
LE SAMEDI 20 JANVIER

Pour une école de la réussite pour tous

18 heures de cours
= 44 heures de travail
La coupe est pleine

De la grève du 18 décembre à la manif du 20 janvier

Le 18 décembre, en participant massivement à la grève à l'appel du SNES et de l'intersyndicale des 15, les enseignants des lycées et collèges ont exprimé leur colère :

- contre le projet de décret sur les obligations de service qui va augmenter leur temps de travail, baisser leur rémunération (1^{er} chaires), dégrader leurs conditions de travail (affectations sur plusieurs établissements), mais aussi remettre en cause la qualité de l'enseignement et dénaturer leur métier (bivalence).
- colère en même temps contre l'acharnement dont font preuve le gouvernement et le ministère contre le second degré : suppressions de postes par dizaines de milliers, assèchement des recrutements, mise en place de la loi Fillon (socle commun, remplacements de courte durée, conseil pédagogique et note de vie scolaire), dynamitage de la politique des ZEP, remise en cause des garanties statutaires, renforcement du rôle des hiérarchies locales, etc.

Face à cette mobilisation, le ministre, qui depuis maintenant trois mois refuse tout dialogue avec l'intersyndicale, s'est contenté, pour toute réponse, de multiplier les déclarations provocatrices et d'annoncer qu'il transmettait le décret au Conseil d'État comme si de rien n'était. Il en rajoute même sur plusieurs questions : circulaire de rentrée, réforme des IUFM, politique des ZEP, suppressions de postes, etc.

Il est donc indispensable de donner des suites à notre action du premier trimestre et à la grève du 18 décembre en particulier.

À l'appel de l'intersyndicale, le 11 janvier, jour du Comité technique paritaire ministériel, les personnels se sont adressés au Premier ministre, ont expliqué leur action aux parents d'élèves et débattu des suites de l'action. Le SNES met maintenant tout en œuvre pour que le « Tous à Paris le samedi 20 janvier » à l'initiative de la FSU soit le grand succès que semble déjà annoncer l'écho qu'il rencontre auprès des enseignants et de syndicats de plus en plus nombreux.

Pour le SNES, la manifestation a un double objectif :

- maintenir et amplifier la pression sur le gouvernement et le ministère sur les questions immédiates (décret obligations de service, rentrée 2007) ;
- interpeller les candidats à la présidence de la République sur leurs projets pour l'école. C'est pourquoi, le matin du 20, des délégations se rendront auprès des différents partis qui présentent des candidats.

La profession en colère mai

BIVALENCE

Le cahier des charges de la formation des maîtres paru au BO n° 1 du 4 janvier 2007 énonce des affirmations vertueuses : une formation solide, la maîtrise des connaissances aux disciplines qu'il aura à enseigner, des compétences et l'adaptation de la pédagogie à la diversité des élèves... Dans le même temps, le ministère plaide pour des enseignants bivalents. Il ne ménage pas ses efforts :

- forte sollicitation pour présenter une mention complémentaire aux concours de recrutement depuis la session 2006 ;
- valorisation de la bivalence par une affectation prioritaire et versement d'une prime ;
- le confort géographique : enseigner deux disciplines mais dans un seul établissement et non pas dans deux voire trois établissements, parfois fort éloignés.

Il s'apprête à franchir une nouvelle étape en ayant passé commande à la DGRH (Direction générale des ressources humaines) d'un travail sur des CAPES bivalents dans des disciplines « proches » : sciences physiques ou lettres et humanités, dans le droit fil de la logique du socle commun. Robien voudrait imposer cette mesure dès la session 2008 des concours ! Ces affirmations et cette volonté ministérielle se heurtent à une réalité bien différente : les propres études du ministère montrent que « l'amour de la discipline » étudiée puis enseignée reste le principal motif de satisfaction des jeunes enseignants et mobilise tout leur temps durant leurs années d'études.

Ainsi, enseigner plusieurs disciplines porte atteinte à la qualité de l'enseignement et contribue à dégrader la nature du métier, comme en témoigne le projet de création de CAPES bivalents.

DÉCRETS OBLIGATIONS DE SERVICE



Manifestation le 18 décembre à Paris

Le ministre Robien a refusé la demande intersyndicale de retirer ce décret. Il l'a présenté au CTPM du 18 décembre. Le texte

a été adopté par la seule administration, l'ensemble des organisations syndicales s'étant retiré. Le décret doit désormais être examiné par le

Conseil d'État qui rendra son avis prochainement. La préparation de rentrée tient déjà compte de ce décret.

DÉCRET DE 1950	NOUVEAU DÉCRET
<p>Article 3 : compléments de service « Les fonctionnaires qui ne peuvent assurer leur <u>maximum</u> de service dans l'établissement auquel ils ont été nommés peuvent être appelés à le compléter dans un <u>autre</u> établissement public de la même ville.</p> <p>Diminution d'une heure si trois établissements différents.</p> <p>Bivalence Si impossibilité, l'enseignant peut être tenu, si les besoins du service l'exigent, de participer à un enseignement différent... autant qu'il est possible, de la manière la plus conforme à ses goûts et compétences.</p>	<p>Article 3 modifié L'enseignant qui ne peut assurer la <u>totalité</u> de son service dans l'établissement où il est affecté peut être tenu de le compléter <u>dans sa discipline</u> dans un <u>ou deux</u> établissement(s) public(s) de la même commune <u>ou sur autre commune</u>.</p> <p>Diminution d'une heure si trois établissements de la même commune ou deux établissements de deux communes non limitrophes.</p> <p>Si impossibilité selon dispositions ci-dessus, l'enseignant « peut être tenu, si les besoins du service l'exigent, de dispenser un <u>enseignement dans une autre discipline dans son établissement d'affectation...</u> de la manière la plus conforme à ses <u>compétences</u>.</p> <p>TZR qui ne peut se voir confier l'intégralité de son service dans les conditions prévues par le décret de 99 : il peut être tenu, si les besoins du service l'exigent, d'effectuer <u>tout ou partie du service dans une autre discipline dans la zone de remplacement</u> (l'alinéa article 3 décret 99 – qui rend possible affectation dans zone limitrophe – ne s'applique pas dans ce cas).</p> <p>Prime si titulaire d'une mention complémentaire et enseignement dans celle-ci pour tout ou partie du service.</p>
<p>Article 4 : réductions et majorations de service Majoration du maximum de service d'une heure pour plus de huit heures données dans des classes de moins de 20 élèves.</p> <p>Réduction du maximum de service d'une heure pour huit heures et plus dans des classes de 36 à 40 élèves et de deux heures dans des classes de plus de 40 élèves.</p>	<p>Sans changement avec un ajout « sauf dans structures pédagogiques fixées par arrêté ».</p> <p>Le mot « classe » est remplacé par division.</p> <p>Sans changement.</p> <p>Le mot « classe » est remplacé par division.</p> <p>« Classes, divisions ou sections » remplacés par divisions ou groupes.</p>
<p>Article 5 : première chaire Six heures au moins dans les classes de Première et Terminale, classes préparatoires et STS. Pour le décompte des six heures, les heures en groupes ou classes parallèles ne comptent qu'une fois. Heures effectives en CPGE (décret 50-581) et STS (décret 50-582) décomptées.</p>	<p>Six heures au moins dans une discipline faisant l'objet d'une épreuve terminale ou anticipée de baccalauréat. Sans changement pour le décompte des six heures pour groupes et classes parallèles.</p> <p>Les heures CPGE et STS ne sont plus décomptées.</p>
<p>Articles 6 et 7 CPGE</p>	<p>CPGE Application des ORS (obligation réglementaire de service) à toutes les disciplines (cf. circulaire de 2004) selon classe et effectifs en cas de service complet. Maintien de la pondération en cas de service partiel (1 heure = 1 h 30).</p>
<p>Article 8 Réduction : • d'une demi-heure ou d'une heure du maximum de service pour cabinet d'histoire ; • d'une heure pour laboratoire de SVT, de sciences physiques, laboratoire de langues, de technologie, bureau commercial. Réduction d'une heure du maximum de service en l'absence de professeur attaché au laboratoire, ex-préparateur, ou agent de laboratoire pour tout enseignant donnant huit heures de sciences physiques ou de SVT.</p>	<p>Suppression des décharges de service.</p> <p>Maintien de l'heure de préparation en l'absence de « personnel affecté à l'entretien du laboratoire ».</p>
<p>La disposition du décret de 1950 qui stipule que les fonctions de professeur principal, activité supplémentaire, font l'objet d'une rémunération spécifique et ne font pas partie de nos obligations de service d'enseignement reste inchangée.</p>	

© CLEMENT MARTIN

Manifeste le 20 janvier à Paris

Rentrée 2007

5 516 EMPLOIS D'ENSEIGNANTS SUPPRIMÉS

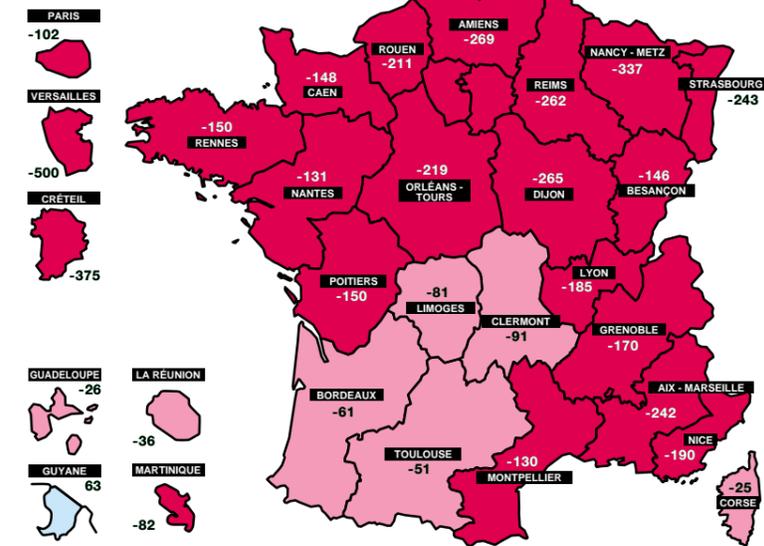
dont
3 058 au titre
de la modification
des décrets de 50
2 458 au titre
de la baisse
démographique

Aucune indication n'est donnée sur les emplois de MI-SE qui devaient être transformés en assistants d'éducation, rien non plus sur les CPE. 295 465 HSE sont également supprimées, soit l'équivalent de 500 postes.

Les conséquences :

- mise à mal des dispositifs d'aide et de soutien ;
- fermeture de sections en lycées technologiques et professionnels ;
- décharges réduites à la peau de chagrin ;
- dégradation des conditions de travail ;
- mesures de cartes scolaires, multiplication des services partagés.

LES SUPPRESSIONS POUR 2007



Sur la période 2003-2007, plus de 26 000 emplois auront été supprimés dans les collèges et les lycées, dont 5 000 à la rentrée 2007. Pour cette période, la baisse des effectifs a été de 177 000 élèves, ce qui correspond à 14 000 postes environ sur la base d'un enseignant pour 12,7 élèves (taux d'encadrement moyen). Le ministère a donc supprimé le double de ce qui était justifié par la baisse des effectifs d'élèves. Plus de 8 000 non-titulaires employés par l'EN l'an dernier sont aujourd'hui sans emploi. Au total en trois ans, le nombre d'adultes assurant l'encadrement éducatif (étudiants-surveillants, aides-éducateurs, assistants d'éducation) dans les établissements du premier et du second degré a baissé de 30 000.

AUDITS COLLÈGE ET LYCÉE

Deux rapports pour transformer aussi nos métiers et nos conditions de travail, au-delà de l'objectif annoncé de réduction des dépenses d'éducation :

- Diminution des horaires-élèves et suppression des dédoublements = plus de classes, donc plus d'élèves, pris en charge par chaque enseignant. Bonjour les copies et les réunions en plus !
- Annualisation des horaires = finies les références hebdomadaires, et vive le rat-trapage des jours fériés !
- Pilotage par la performance = en avant pour la concurrence entre établissements, entre disciplines dans l'établissement, sans compter la mise en place d'une évaluation permanente des compétences des élèves, des personnels, des résultats de l'établissement !

LES MUTATIONS EN DANGER

Avec la note de service organisant le mouvement 2007, le ministère relance l'offensive contre le droit à mutation de tous les personnels : il tente de généraliser l'arbitraire en donnant au barème un caractère purement « indicatif » ; il veut utiliser le mouvement pour contraindre les collègues à suivre des parcours professionnels « méritants » dictés par l'administration (passage par les établissements classés APV, valorisation de l'enseignement hors qualification et développement de la polyvalence) ; il détruit les stratégies de mutation en modifiant brutalement et sans préavis les équilibres de barème. Ces nouvelles dispositions accentuent la difficulté de muter.

DERRIÈRE LES HORS-CLASSES

Le ministère s'acharne depuis 2005 pour exclure la majorité des collègues de l'accès à la hors-classe. Le premier objectif est de réduire les « coûts » en matière de dépenses de personnels en consacrant la dévalorisation salariale de nos métiers et en pesant sur le niveau des pensions. Le second est d'engager une transformation des carrières. Faute de mesures pour tous, il faut faire miroiter la possibilité de bénéficier d'une reconnaissance individualisée. C'est l'un des moyens de faire travailler plus et de soumettre chacun aux pressions hiérarchiques : d'où le poids donné aux avis des chefs d'établissement et des IPR, et la remise en cause des règles transparentes à partir desquelles chacun peut construire ses perspectives de carrière. Cela dessine un métier contraint et le choix de faire l'impasse sur la qualification et sa rémunération !

DÉFICIT SALARIAL AGGRAVÉ

Le sondage publié par la FSU le 8 décembre le montre ; les personnes interrogées jugent que les fonctionnaires, auxquels elles identifient d'abord les enseignants, n'ont pas les moyens de remplir leurs missions et exercent des métiers dévalorisés. Le salaire net moyen d'un enseignant est effectivement inférieur de 38 % à celui d'un cadre du privé. Au lieu de remédier à cette dévalorisation, le ministre en ajoute : développer la flexibilité, faire travailler plus les profs, qui n'ont pourtant pas bénéficié de réduction de temps de travail depuis 55 ans, sans les rémunérer plus. C'est inacceptable.

Nos propositions pour réduire la charge de travail

- ➔ Abaissement des maxima de service pour tous
- ➔ Limiter les effectifs des classes et groupes, abaisser le nombre d'élèves à encadrer pour les enseignants documentalistes, les personnels d'éducation et d'orientation
- ➔ Intégrer dans le service les activités de soutien
- ➔ Diminuer le temps de présence devant élèves dans les établissements difficiles (ZEP, sensibles...)
- ➔ Étendre les décharges statutaires pour prendre en compte les évolutions pédagogiques (coordination de discipline, TICE...)
- ➔ Intégrer la concertation dans le service pour permettre le travail en équipe
- ➔ Faciliter l'entrée dans le métier (1^{re} année de titulaire à demi-service sans augmentation du stage en responsabilité)
- ➔ Aménager les fins de carrière : rétablissement de la CPA...

Circulaire de rentrée 2007 : déréglementation et surcharge de travail au programme !

Le projet de circulaire de rentrée confirme et amplifie tous les dangers de la loi Fillon et anticipe les audits collège et lycée :

- focalisation au collège sur le socle commun, voire sur le français et les mathématiques seulement ;
- généralisation, sans moyens, des PPRE à toutes les classes du collège ;
- développement de l'Apprentissage Junior ;
- création du livret individuel de compétences qui concrétise une évaluation incessante des élèves par microcompétences ;
- entretien individuel d'orientation en Troisième et en Première conduit par le professeur principal en substitution au CO-Psy ;
- contractualisation des moyens (contrat d'objectifs) et expérimentation tous azimuts qui ouvrent la porte à toutes les dérives possibles (incitation à « assouplir les grilles horaires », par exemple) ;
- éducation prioritaire rapidement réduite aux seuls EPI ;
- création de 200 nouvelles UPI par redéploiement des moyens.

Conséquences :

- organisation des enseignements à plusieurs vitesses et remise en cause des horaires et programmes nationaux ;
- dénaturation de nos métiers et augmentation globale de notre charge de travail.

Le SNES a fortement protesté (voir courrier sur le site).

LA COUPE EST PLEINE !

TOUS À PARIS LE 20 JANVIER



MANIF : MODE D'EMPLOI

DÉPART

- Place Denfert-Rochereau, desservie par le RER B, le métro ligne 4 (Porte de Clignancourt-Porte d'Orléans) et le métro ligne 6 (Nation-Étoile).
- Rassemblement des académies de province dans l'avenue Denfert-Rochereau. Ordre des académies communiqué par les sections FSU.
- Rassemblement des académies de l'Île-de-France sur la place Denfert-Rochereau.
- Arrivée des cars à la place Denfert-Rochereau (ils se rendront ensuite boulevard de la Bastille et rue de Lyon pour la reprise des manifestants).

RETOUR De la place de la Bastille pour se rendre dans les principales gares :

- Pour les gares de l'Est et du Nord, prendre la ligne 5 direction Bobigny.
- Pour la gare d'Austerlitz, prendre ligne 5 direction place d'Italie.
- Pour la gare de Lyon, prendre la ligne 1 direction château de Vincennes.
- Pour la gare Saint-Lazare, prendre la ligne 8, direction Balard, descendre à Opéra, puis ligne 3 direction Pont de Levallois ; autre solution, prendre ligne 1 Château-de-Vincennes jusqu'à gare de Lyon, puis ligne 14 direction gare Saint-Lazare.
- Pour la gare Montparnasse prendre ligne 5, terminus place d'Italie, puis ligne 6 direction Étoile.

12 TGV spéciaux, plusieurs centaines de places sur des trains réguliers, plusieurs dizaines de bus sont déjà réservés. Inscrivez-vous auprès de votre section départementale.

*« Prof à tout faire »,
« J'ai raté mon bac
parce que ma prof
de français était prof
de maths ».*

**Les slogans ne manquent pas pour dénoncer bivalence, suppression des heures statutaires, perte de salaire, affectation sur plusieurs établissements...
Nous comptons sur votre imagination !
(Banderoles, chansons, etc.)**

APPEL À LA SOUSCRIPTION

Cette manif va coûter cher. Nous devons engager les moyens financiers nécessaires à son succès. Les sections académiques ont déjà lancé les souscriptions pour financer ces déplacements. Le SNES national appelle tous les collègues, amis et défenseurs de l'école à financer cette manifestation et particulièrement nos collègues qui ne pourront se déplacer, nos collègues hors de France ou dont les frais de déplacement seront peu onéreux à verser au fond d'action.

Nom : _____ Prénom : _____
 Adresse : _____
 Code postal : _____ Ville : _____
 Montant de la souscription : _____
 Établissement : _____

Chèque à l'ordre du SNES en mentionnant au dos « manifestation 20 janvier »
 À envoyer au SNES 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13

CONGRÈS DU SNES



CLERMONT-FERRAND : DU 26 AU 30 MARS 2007

L'AFFAIRE DE TOUS LES ADHÉRENTS

Le congrès national est un moment important de la vie syndicale. Le SNES en réunit un tous les deux ans, qui rassemble quelque 500 délégués. Il est chargé de définir les orientations et revendications dont le SNES sera porteur dans les deux années à venir quel que soit le contexte politique issu des prochaines élections.

DÉBATTRE DANS L'ÉTABLISSEMENT

Le congrès national se prépare d'abord dans les sections d'établissement (S1). Les syndiqués sont invités à se réunir pour débattre des rapports et orientations proposés par la CA nationale. Ces rapports préparatoires sont publiés avec ce numéro de L'US. Il n'est certes pas possible d'aborder toutes les questions soumises à la réflexion collective. Chaque section mettra alors l'accent sur les questions qui préoccupent le plus les syndiqués et personnels de l'établissement. Elle a la possibilité de rédiger une motion sur tel ou tel aspect dans laquelle elle exprime son accord ou son désaccord avec les propositions contenues dans les rapports nationaux préparatoires, elle peut les amender, les enrichir. Vous aussi, vous avez votre place dans cette préparation collective; ne laissez pas à d'autres le soin de décider pour vous!

Ces textes, accompagnés des votes exprimés dans la section, sont transmis à la section académique.

30 CONGRÈS ACADÉMIQUES PRÉPARATOIRES

Le congrès académique est la deuxième phase préparatoire du congrès national. Il rassemble notamment les délégués désignés par les sections d'établissement; un S1 a la possibilité de désigner un(e) ou plusieurs délégué(e)s en fonction du nombre de syndiqué(e)s dans l'établissement (se reporter aux circulaires académiques). Généralement réuni sur deux jours, chaque congrès académique permet de rassembler les différentes contributions, de confronter les points de vue et de construire l'orientation que défendra la délégation du congrès académique qui vous représentera au congrès national.

Le congrès national se déroulera du 26 au 30 mars prochains à Clermont-Ferrand. Cinq jours de débats en commissions et en séance plénière pour construire la plate-forme revendicative du SNES pour le second degré et ses personnels, réfléchir à la façon la plus efficace de faire avan-



cer nos revendications. Il sera un exercice concret de démocratie syndicale, et chacun(e) pourra s'il (elle) le souhaite le suivre en direct sur Internet.

RAPPORTS D'ACTIVITÉ ET FINANCIER NATIONAUX : EXPRIMEZ-VOUS!

La préparation du congrès national est aussi l'occasion de revenir sur l'activité syndicale des deux années écoulées, de réfléchir aux difficultés rencontrées, de faire en quelque sorte le bilan, indispensable pour mieux construire les orientations de demain. C'est aussi le moment de porter appréciation sur ce qui a été fait. Les rapports d'activité et financier nationaux ont été publiés, après adoption par le bureau national, dans un cahier spécial joint à L'US Mag de décembre 2006. Ils sont donc soumis à l'appréciation individuelle de chaque syndiqué(e), qui est invité(e) à se prononcer par un vote à

ÉLECTIONS 2007 À LA CA NATIONALE DU SNES

Les appels à candidatures pour la constitution des listes à l'élection 2007 à la CA nationale du SNES devront parvenir au SNES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris cedex 13, le mardi 23 janvier 2007 avant 15 heures. Longueur maximale : 2 500 signes par texte déposé. Le texte peut également être transmis, dans les mêmes délais, par voie électronique à l'adresse suivante secgene2@snes.edu.

bulletin secret.

Le scrutin est organisé dans chaque section SNES d'établissement (S1) selon les indications fournies par votre section académique (S3). Chaque S3 adresse aux S1 le matériel électoral nécessaire (liste des électeurs et d'émargement des votants, bulletins de vote, procès-verbal de dépouillement). Le dépouillement des votes est effectué dans chaque S1 à la date fixée par la section académique pour la clôture du scrutin et les résultats sont immédiatement transmis au S3.

Attention

- La période de vote est fixée par chaque académie (cf. calendrier)
- Dans plusieurs académies, ce vote national est couplé avec d'autres scrutins : rapports académiques et / ou élections de la Commission administrative (CA) académique et / ou de bureaux départementaux (S2). Si c'est le cas dans votre académie / département, pensez à vous exprimer pour chacun des scrutins. Chaque S1 reçoit du S3 le matériel approprié à utiliser.
- Si le seul scrutin est celui sur les rapports nationaux, vous pouvez éventuellement utiliser le bulletin de vote ci-contre.
- Les syndiqué(e)s retraité(e)s expriment leur(s) vote(s) individuel(s) selon les indications fournies par leur section académique.
- Les syndiqué(e)s isolé(e)s en France adressent leur(s) vote(s) individuel(s) directement à leur section académique.

Hors de France et TOM

Les sections SNES hors de France et des TOM recevront du SNES national une circulaire spéciale pour l'organisation des votes sur les rapports nationaux d'activité et financier.

CONTRIBUTIONS POUR LE CONGRÈS NATIONAL CLERMONT-FERRAND 2007

À chacun d'entre nous, à chaque section syndicale d'établissement de se saisir de ces rapports préparatoires, d'en débattre et d'élaborer des contributions écrites. Plus le débat sera large et plus les synthèses que pourront faire les congrès académiques et le congrès national nous mettront en situation de relever les défis auxquels sont confrontés le système éducatif et les personnels.

Quatre cahiers de contributions seront publiés joints aux quatre prochains numéros de L'US prévus le 25 janvier, 8 février, 22 février et 8 mars. Les contributions doivent parvenir à L'US une semaine avant, sauf pour le premier cahier (le lundi 22 janvier au plus tard).

Afin de pouvoir en publier le maximum et refléter ainsi du mieux possible la diversité des sensibilités et des questions abordées, les contributions ne devront pas excéder 2 500 signes.

Adressez toutes vos contributions à L'US :

fax : 01 40 63 29 36

courriel : universite.syndicaliste@snes.edu

Elles seront toutes mises à disposition du congrès.

Une partie d'entre elles sera publiée par L'US dans les trois derniers numéros à paraître d'ici le congrès national.

Alors, tous à vos stylos et à vos claviers !

Les syndiqué(e)s isolé(e)s hors de France recevront individuellement les indications leur permettant de voter par correspondance.

■ Eugenio Bressan,
eugenio.bressan@snes.edu



© Thierry Nectoux

CALENDRIERS ACADÉMIQUES DES VOTES

Académie	Scrutin du / au	
Aix-Marseille	jeu 25/01/07	jeu 22/02/07
Amiens	lun 15/01/07	ven 9/02/07
Besançon	lun 22/01/07	sam 10/02/07
Bordeaux	lun 22/01/07	ven 9/02/07
Caen	lun 5/02/07	ven 2/03/07
Clermont-Ferrand	lun 15/01/07	ven 2/02/07
Corse	lun 22/01/07	lun 12/02/07
Créteil	lun 15/01/07	sam 3/02/07
Dijon	lun 5/02/07	sam 24/02/07
Grenoble	lun 15/01/07	ven 2/02/07
Guadeloupe	lun 29/01/07	sam 17/02/07
Guyane	jeu 18/01/07	jeu 8/02/07
Lille	lun 5/02/07	sam 24/02/07
Limoges	lun 29/01/07	mer 21/02/07
Lyon	lun 22/01/07	ven 9/02/07
Martinique	mar 23/01/07	mar 13/02/07
Montpellier	lun 15/01/07	mer 7/02/07
Nancy-Metz	lun 22/01/07	sam 10/02/07
Nantes	lun 15/01/07	sam 3/03/07
Nice	lun 15/01/07	ven 9/02/07
Orléans-Tours	lun 29/01/07	sam 17/02/07
Paris	lun 5/02/07	ven 16/02/07
Poitiers	jeu 25/01/07	ven 16/02/07
Reims	lun 29/01/07	sam 24/02/07
Rennes	lun 22/01/07	ven 9/02/07
Réunion (la)	lun 29/01/07	sam 17/02/07
Rouen	lun 22/01/07	sam 10/02/07
Strasbourg	jeu 1/01/07	ven 16/02/07
Toulouse	lun 22/01/07	ven 9/02/07
Versailles	mar 30/01/07	mer 14/02/07



© Thierry Nectoux

BULLETIN DE VOTE

sur le rapport d'activité nationale et sur le rapport financier national

Rapport d'activité⁽¹⁾ POUR CONTRE ABSTENTION

Rapport financier⁽¹⁾ POUR CONTRE ABSTENTION

(1) Pour chaque vote, ENTOUREZ VOTRE CHOIX

CONGRÈS DU SNES : EXPRESSI

Vous trouverez ici l'expression des courants de pensée du SNES sur les rapports d'activité et financier

UNITÉ ET ACTION

Oui au rapport d'activité

Unité et Action défend depuis des années une orientation sur la base de laquelle les syndiqués lui ont confié la responsabilité de la direction du syndicat : **démocratiser véritablement les enseignements du second degré en combattant les effets des inégalités sociales pour faire réussir tous les élèves** dans leur vie personnelle, de citoyen et professionnelle. Impératif de justice sociale, c'est aussi la condition de l'élévation générale des qualifications sans laquelle il ne peut y avoir de progrès de la société.

Cette orientation a été traduite par les congrès successifs du SNES en termes de revendications et de propositions formant un ensemble cohérent pour les formations d'abord. Pour les personnels ensuite, facteurs décisifs du développement du service public : recrutements, qualification, respect et revalorisation du métier. **Pour la société enfin**, l'École ne pouvant à elle seule résoudre tous les problèmes auxquels elle est confrontée.

Cette orientation n'a de sens que si elle est portée par la masse de la profession, ce qui ne va pas forcément de soi (cf. les débats sur le collège et l'apprentissage, la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans...), et doit donc être débattue en permanence avec elle. Il en va de même des modalités d'action qui suscitent beaucoup d'interrogations, mais qui pour U&A ne peuvent être efficaces que si elles rassemblent les personnels et suscitent l'appui de l'opinion publique.

La mise en œuvre de cette orientation ne peut évidemment pas faire abstraction du contexte et de l'évolution des rapports de force. Comment par exemple, en ce qui concerne le champ propre du SNES, ignorer l'offensive libérale généralisée du gouvernement, notamment contre les services publics et leurs personnels, le renoncement sous couvert d'« Égalité des chances » à la réussite de tous à l'École, l'acharnement déployé depuis 2002 contre le second degré... Comment en même temps faire abstraction des difficultés que rencontre le syndicalisme en général : crise de la syndicalisation, doutes sur l'efficacité de l'action collective, notamment depuis 2003, divisions et difficultés à s'opposer à la politique gouvernementale à la notable exception du CPE. Comment enfin ignorer pour notre secteur, les difficultés de l'unité syndicale au niveau des fédérations de l'Éducation (désaccords de fond sur le socle commun, sur la bivalence ou le service des enseignants par exemple) ainsi que les nuances d'appréciation, sur la mobilisation ou les modalités d'action, qui entravent parfois l'action de la FSU.

C'est à partir de cet ensemble, sans en oublier aucune dimension, que doit être appréciée l'action de la direction nationale. En dépit de ce que laisse entendre EE qui est partie prenante de l'exécutif, le rapport d'activité a été rédigé dans les mêmes conditions que les années précédentes. Ce texte retrace la mise en œuvre par l'exécutif des décisions prises par les instances du syndicat. Ce qui met en évidence des différences d'approche sensibles avec les courants minoritaires.

Le SNES a mené, résolument et presque seul, bataille contre la loi Fillon, au point d'appeler à deux grèves très difficiles (7 décembre 2004 et 23 novembre 2005). En ce qui concerne la FSU, qui était tout entière concernée, le SNES n'a pu faire aboutir sa proposition, ni en décembre 2004, ni pendant le mouvement lycéen début 2005, d'une initiative d'ampleur de la fédération. Cette proposition n'a d'ailleurs jamais été soutenue par l'EE. C'est aussi presque seul, mais non sans succès, que le SNES a dû organiser l'opposition aux remplacements ou qu'il appelle cette année à refuser la mise en place des conseils pédagogiques et de la note de vie scolaire.

Pourtant le SNES, même s'il est largement majoritaire dans son secteur, privilégie toujours l'unité. C'est ce qui explique que sur le décret « obligations de service » il a été la cheville ouvrière d'une intersyndicale du second degré sans précédent qui a permis de construire, jour après jour, avec les quinze syndicats concernés et surtout avec les personnels, les conditions de la **réussite de la grève du 18 décembre 2006**. C'est ce qui explique aussi qu'il ait fait avancer dans la FSU l'idée de la **Manifestation nationale pour l'École du 20 janvier 2007** à laquelle il assigne aussi un objectif d'interpellation des candidats à la présidence de la République. C'est aussi dans un cadre unitaire trop souvent réduit à L'UNSEN-CGT et à Sud-Éducation qu'il mène l'action en faveur des non-titulaires.

Concernant le mouvement du CPE, si la coordination des étudiants a joué un rôle important, force est de constater que ce sont les organisations syndicales étudiantes et de salariés, parmi lesquelles la FSU et le SNES ont joué tout leur rôle, qui ont su, dans le cadre de l'intersyndicale des 12, donner toute sa force au mouvement en faisant converger les aspirations des jeunes et des salariés, en suscitant l'appui massif de l'opinion. N'en déplaise à l'Émancipation et à ses incantations en faveur de la grève générale, ce sont bien les manifestations, leur puissance et leur répétition, qui ont été la clef du succès.

Les progrès enregistrés aux élections professionnelles montrent que la profession se reconnaît dans la démarche du SNES. Les résultats du vote d'orientation fédéral de novembre 2005 indiquent que de plus en plus de syndiqués du SNES se retrouvent dans l'orientation U&A.

■ **La majorité U&A du BN vous demande de confirmer ces résultats en votant oui au rapport d'activité et au rapport financier présentés par les membres U&A du secrétariat national.**

ÉCOLE ÉMANCIPÉE

Un autre SNES est possible !

Durant ces deux années, le SNES a analysé et dénoncé les dangers de la loi Fillon, la Note de vie scolaire, le conseil pédagogique, le CDI ou encore le dynamitage des ZEP, la déréglementation mais il s'est souvent arrêté là !

LA MAJORITÉ U&A N'A PAS MIS EN COHÉRENCE LES ATTAQUES, AFFAIBLISSANT L'EFFICACITÉ DU SNES

- Loi Fillon, CPE : le SNES n'a pas fait de passerelles entre la lutte des jeunes scolarisés et les collègues, se contentant d'appels de soutien quand nos élèves étaient en grève. Les lycéens sont restés isolés pendant le mouvement – et au-delà devant la justice –, nous payons cher notre manque d'engagement.
- Note de Vie Scolaire et Conseil Pédagogique : le SNES n'a pas su éviter le piège tendu ; il a appelé les collègues à rejeter ces dispositifs sans organiser la résistance, sans assurer la centralisation du refus. On aboutit à un éparpillement de « solutions » locales.
- EP1 : le SNES ne s'est pas appuyé sur les pôles les plus mobilisés, dont le 93, pour élargir l'action à l'ensemble des EP1, puis à toute la profession contre le projet « ambition réussite ».
- Sur le terrain éducatif, le SNES s'est trop souvent mis à l'écart de toute action sous prétexte d'absence d'unité syndicale. Il n'a pas non plus fait prendre en compte ses batailles par la FSU, alors qu'est attaqué l'ensemble du système éducatif et des services publics.
- Sur la question du CDI, la multiplication des emplois aidés, les licenciements des non-titulaires, le SNES dénonce la précarité avec une certaine pertinence mais en reste là alors que nous devons revendiquer la titularisation de tous les précaires, couplée à un recrutement massif de titulaires, ce qui ne mettrait en danger ni les concours, ni les statuts, mais donnerait un coup d'arrêt à la précarité. Le travail intersyndical a fait un pas dans ce sens avec la demande de « mesures de titularisation pour tous dans les corps de la fonction publique ». Le SNES doit faire de cette question une bataille prioritaire portée par tous. Cela passe par un effort volontariste de syndicalisation des précaires. Au moment de la remise en cause du décret de 50, il est facile de faire le lien avec le CDI, véritable cheval de Troie contre les statuts. Cela aurait dû se faire dans la bataille contre les remplacements Robien.

NOUS POUVONS GAGNER SI LE SNES S'ENGAGE CLAIREMENT !

Sur la question des remplacements, l'engagement du SNES a mis en difficulté le ministre, même si la vigilance reste de mise. De même, sur le projet de décret relatif aux statuts, il n'a pas fait de l'unité syndicale complète un préalable et a fini par prendre ses responsabilités comme l'École Émancipée le demandait depuis mi-novembre. En décidant finalement d'appeler à la grève le 18 décembre, il a enclenché une dynamique et l'unité a suivi. En s'appuyant sur une grève second degré réussie, le SNES peut renouer avec la mobilisation et redonner confiance en la lutte syndicale. Il faut inscrire cette action dans la durée et élargir la dynamique du 20 janvier et au-delà.

POUR UN FONCTIONNEMENT MOINS BUREAUCRATIQUE

À l'interne, le fonctionnement « démocratique et pluraliste » du SNES reste de façade ! Alors que l'École Émancipée a pesé de tout son poids dans les décisions des appels des 24 novembre 2005 et 18 décembre 2006 et pendant la lutte contre le CPE, porté des mandats sur la note de vie scolaire, sur le conseil pédagogique, la tendance Unité et Action freine l'apport de l'EE dans la vie du syndicat : notre participation au secrétariat national a été réduite arbitrairement à un seul siège, l'élaboration collective est quasi inexistante... Preuve en est le Rapport d'Activité National rédigé par les seuls U&A, qui nous a été présenté le 19 décembre sans nous proposer de participer à sa rédaction. Pour nous, le pluralisme, la démocratie ne sont pas un affichage formel, ils doivent permettre à l'ensemble des personnels de se reconnaître et de se mobiliser dans un cadre syndical ouvert et efficace.

Le bilan de ces deux ans est donc mitigé : dans un contexte politique difficile, face à une atonie syndicale généralisée, le SNES reste relativement combatif mais n'a pas su mener des batailles décisives (loi Fillon) et ne s'est pas donné les moyens de faire échec à des réformes qui auront des répercussions sur l'ensemble du système éducatif. Il reste empêtré dans un fonctionnement interne souvent digne d'un autre âge qui exclut une tendance représentant de nombreux syndiqués. On demande aux syndiqués de se prononcer sur un rapport d'activité d'U&A, mais l'activité syndicale ne se réduit pas à U&A, elle est faite des apports de tous, tendances, S3 et militant(e)s qui, sur le terrain agissent en tant que SNES, quel que soit leur vote interne. Le dernier exemple est qu'il a fallu plusieurs réunions pour convaincre la direction nationale U&A de la pertinence de la grève du 18, cette grève réussie est à mettre au crédit de l'ensemble du syndicat et non au seul bilan U&A. Nous aurions préféré un rapport d'activité pluraliste discuté en CA.

Pour toutes ces raisons, nous ne pouvons pas approuver le rapport d'activité présenté qui n'est que celui de la majorité U&A, et de la rédaction duquel a été largement exclue notre tendance qui représente pourtant 15 % du vote des syndiqués.

■ **Les élu(e)s École Émancipée à la CA Nationale**



ON DES COURANTS DE PENSÉE

nationaux, adoptés en bureau national, et publiés dans le cahier spécial joint à *L'US Mag* de décembre 2006.

ÉMANCIPATION

Alors que la maison brûle (statuts, précarité, laïcité...), y a-t-il une direction dans le syndicat ?

Le rapport d'activité de la direction sortante laisse une sensation de malaise : chaque secteur présente son activité, sans qu'apparaisse de cohérence générale. Et sans que les tendances du syndicat ne puissent présenter dans la même *US* leurs critiques, ce qui un moyen d'en limiter la portée « techniquement », à défaut d'avoir apporté les réponses politiques qui s'imposaient. Par exemple sur le mouvement lycéen contre la Loi Fillon qui n'apparaît même pas dans l'introduction. Et pour cause, vu que c'est un des grands échecs de ce mandat, pendant lequel le SNES a plus perdu en un an et demi qu'en quarante ans d'existence... Et le prochain congrès s'annonce plus préélectoral que de luttes, dans une situation d'agression annoncée quel que soit le résultat de ces élections.

LA DIRECTION SORTANTE N'A PAS ÉTÉ À L'OFFENSIVE CONTRE LE LIBÉRALISME...

Les leçons des grèves de 2003 n'ont pas été tirées et les mêmes erreurs ont été réitérées lors du mouvement lycéen ou anti-CPE... Toutes les luttes d'ampleur se sont construites à partir d'AG souveraines, d'établissements et de secteurs, se coordonnant démocratiquement entre elles et associant les syndicats sans exclusive, pour généraliser le mouvement. C'est cette forme de mobilisation qui a fait céder le pouvoir sur le CPE mais... la direction du SNES n'appuie pas ce type d'auto-organisation et ne reconnaît pas les structures démocratiques nées des luttes ! Elle se borne à constater les résultats le plus souvent décevants d'une « unité » construite au sommet, sur des revendications *a minima* et sans dynamique de lutte, avec les directions syndicales les plus timorées, et de surcroît excluant certaines forces (CNT, FO, SUD...).

Ainsi, lors du mouvement lycéen de 2005, où le SNES et la FSU n'ont jamais appelé à la grève, condamnant les lycéens à l'isolement. Idem pour le CPE : manif sans grève, appels à la grève tardifs et du bout des lèvres, refus de rechercher la généralisation du mouvement... À chaque fois il a fallu la pression de la base pour contraindre les directions syndicales à s'engager dans l'action... et elles ont fait cesser la mobilisation dès les premiers reculs. Concernant le statut de 50, la direction nationale a une fois de plus freiné pour appeler finalement – après d'autres syndicats – à la grève le 18 décembre, se gardant bien de prévoir une nouvelle grève malgré la réussite de la première !

Il faut cesser cette stratégie d'unité *a minima*, de « journées d'action » sans débouché (cf. 28 septembre) !

... ET A MONTRÉ QU'ELLE ÉTAIT EN PANNE DE PROJET ALTERNATIF

Trois graves carences revendicatives ont marqué la période récente :

- **La précarité** : alors que des précaires se mobilisaient à nouveau (campements de non-titulaires à Nice et Créteil), jamais la direction du SNES n'a cherché à généraliser ces mouvements ni apporté de soutien à la coordination nationale qu'ils ont créée. Malgré l'échec des « plans de résorption de la précarité », elle refuse la titularisation de toutes les précaires sans concours alors qu'ils/elles sont licenciés par milliers ou employés sous des « statuts » encore plus fragilisés.

- **La laïcité** : la direction UA du SNES a tenté de faire intégrer dans la FSU des syndicats de l'enseignement privé et l'EE lui a prêté main-forte. Heureusement, ce projet a été repoussé, du fait de l'opposition de certains S3 et des tendances minoritaires. Le SNES et la FSU ont refusé d'organiser une mobilisation pour défendre les lois laïques (loi de 1905), et n'ont toujours pas engagé la lutte contre la loi forçant les communes à subventionner encore davantage les écoles privées.

- **L'indépendance syndicale** : le candidat Sarkozy veut « thatchérifier » la société française et casser le mouvement social, l'opposition n'offre pas d'alternative et S. Royal agresse publiquement les enseignantEs. Un syndicat ne saurait se limiter à un commentaire plus ou moins critique des programmes électoraux : l'heure est à la mobilisation de toutes les travailleurEs pour dire l'urgence d'abroger l'ensemble des lois réactionnaires votées depuis plusieurs années, et construire la grève générale nécessaire pour stopper le rouleau compresseur libéral.

Nous appelons donc les syndiquéEs à dire NON à une forme de syndicalisme qui tourne le dos aux urgences revendicatives, qui se contente de s'adapter là où il faudrait lutter. Ce NON est un NON à la direction « pluraliste » Unité & Action / « École Émancipée » (qui cautionne au quotidien la plupart des dérives de la direction nationale, et continue d'en faire partie), un NON qui se veut **une contribution pour agir avec tous ceux et celles qui souhaitent un syndicalisme de lutte, qui s'affirme clairement anticapitaliste.**

VOTEZ NON AU RAPPORT D'ACTIVITÉ, et NON AU RAPPORT FINANCIER qui en découle et concentre plus de la moitié des ressources au niveau d'une direction aussi coûteuse qu'inefficace.

■ Catherine Dumont, er.emancipation@free.fr

POUR LA RECONQUÊTE D'UN SYNDICALISME INDÉPENDANT

Nous sommes amenés à nous prononcer sur le rapport d'activité. Nous pensons qu'une question est essentielle : le projet de Robien qui vise à détruire le décret de 1950 et donc notre statut, notre métier. N'est-ce pas à partir de là qu'il nous faut réfléchir et agir ?

Grève massive le 18 décembre, dans l'unité.

Le 18 décembre plus de la moitié des 400 000 professeurs étaient en grève avec leurs syndicats. C'est le résultat de l'unité réalisée depuis le 20 octobre, avec 11 puis 15 organisations du second degré qui se sont adressées ensemble au ministre pour qu'il retire son projet, car c'est de notre métier, de l'avenir de nos élèves qu'il s'agit. Le 20 décembre de nouveau les 15 organisations se sont réunies et ont de nouveau rappelé leur exigence commune.

Nous ne pouvons que nous en féliciter et approuver cette orientation. Avec l'unité nous pouvons, nous ferons reculer le ministre.

Le ministre reste sourd à la détermination des professeurs ; il déclare le 19 décembre qu'il ne retirera pas son projet. Et il ose proposer sur cette base des « négociations ». Tous les enseignants le comprennent, c'est un piège tendu par le ministre pour maintenir son projet.

Comment interpréter alors la déclaration de Gérard Aschieri, secrétaire général de la FSU, qui dit « **Nous refusons la modification du décret de 1950 qui n'a fait en aucune façon l'objet de négociations** » ? Comment comprendre ? Pourrions-nous accepter de « **négoçier** » la réécriture du décret de 1950 ? Mais c'est du démantèlement de notre métier et de l'Éducation nationale qu'il s'agit.

L'ENJEU DU DÉCRET DE 1950 :

NOTRE STATUT, NOTRE MÉTIER, LA RÉUSSITE DE NOS ÉLÈVES

C'est la mise en cause de la première chaire, des heures de laboratoires, les services sur trois établissements. Notre service ne serait plus défini exclusivement en heures de cours mais remplacé par une définition individuelle et locale des services, par des lettres de mission, imposant la bivalence et toutes sortes d'autres tâches qui sont celles aujourd'hui des surveillants, des CPE, des CO-Psy, des documentalistes, qui pourraient être intégrées dans notre service. Cela permettrait de supprimer ces personnels qui sont une exception dans l'Union Européenne.

Comment nos élèves pourraient-ils réussir s'ils n'ont plus en face d'eux des enseignants qualifiés dans leur discipline ?

Le projet de Robien, c'est la remise en cause de notre statut, de notre métier. Voilà pourquoi il doit être retiré.

DÉFENSE DU SYNDICALISME, DÉFENSE DU SNES

Face à ce mouvement par lequel les syndiqués agissent pour que les syndicats jouent leur rôle, des obstacles sont dressés pour tenter de transformer les syndicats en instruments de l'Union Européenne.

Le rapport soumis au congrès de la FSU de 2007 pose la question : « **La confédéralisation de la FSU est-elle aujourd'hui envisageable ?** », et considère indispensable l'adhésion de la FSU à la Confédération Européenne des Syndicats (CES) et à la nouvelle Confédération Syndicale Internationale (CSI).

Comment pourrions-nous adhérer à la CES qui vient de réaffirmer le 19 octobre 2006 qu'elle « **continue à soutenir la Constitution** (européenne) » ? Cela alors que le SNES a rejeté le « traité constitutionnel » et qu'une majorité a voté Non le 29 mai 2005 !

Comment pourrions-nous adhérer à la CES, institution de l'Union Européenne, qui corédige les directives européennes démantelant l'Éducation nationale, aboutissant au « socle commun de compétences et de connaissances » et supprimant la notion d'enseignement par discipline, base de notre statut de certifiés et d'agrégés ?

Nous nous félicitons que des congrès départementaux de la FSU et du SNES aient déjà pris position contre l'adhésion de la FSU à la CES. Nous pensons que ce doit être également le mandat du SNES.

Nous pensons que le SNES doit avoir la même position que le SNEP et s'opposer à la transformation de la FSU en « confédération ». Il y a déjà cinq confédérations, produits de l'histoire particulière de notre pays. Elles couvrent l'ensemble du champ interprofessionnel. Pourquoi faudrait-il en rajouter d'autres, en rajouter à l'émiettement ?

La FSU peut-elle adhérer à la nouvelle Confédération Syndicale Internationale (CSI) qui se fixe pour tâche « **une gouvernance effective et démocratique de l'économie mondiale** » et entend devenir une des institutions mondiales aux côtés de l'ONU et du FMI ? Nous ne le pensons pas.

Défense de l'unité, défense du syndicalisme, c'est le sens des listes PRSI pour lesquelles nous vous proposons de vous porter candidats, de voter et faire voter.

■ Jack Lefebvre, collègue André-Chénier, 78200 Mantes-la-Jolie, jacklefbvre1@free.fr



PETITES ANNONCES

Tél. 01 40 63 27 10 - SNES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13

LOCATIONS

(06) Coll. loue villa 6 pers., vue panor. mer, balc., terr., équip. confort., 350-560 €/s. Tél. 01 40 36 08 98. catfabre@club-internet.fr

Mas Luberon, 8 pers., d'avr. à oct. de 710 à 810 €/s. Tél. 06 71 72 73 78.

Cannes-Marina Mandelieu, loue vac. Pâques studio 4 p. tt équipé (kitchen., linge, etc.). 230 €/sem. Tél./fax : 04 76 38 09 65.

(73) Les Saisies centre stat., coll. loue duplex 6 p. Tél. 04 79 37 03 21.

Paris 5^e, loue studio meublé, calme, w.e., semaine, quinzaine ou plus. Tél. 02 38 93 01 75 ou 06 87 34 03 10.

Propriano, Corse sud, appt 4/5 pers., 10 mn plage à pied, saison estivale. Tél. : 01 55 70 05 81.

Val-d'Isère, 4/5 pers., 35 m², balc., prix avantag. Tél. : 06 12 33 83 45.

(35) Dinard, site unique, loue 3 pces, park., accès direct plage, pisc. à 100 m, central, calme, vac. Pâques : 380 €/s.; mai-juin : 680 €/qz. + ch. Tél. : 01 43 50 14 29.

(43) Meygal, coll. loue fermette meublée. Tél. : 04 71 08 49 79.

Portugal, bord mer, golf, petite ville typique de pêcheurs, loue maison. Tél. : 05 53 40 92 00 ericeirafd@hotmail.com

Danemark, au pays des Vikings, loue chalet vacances, plages, fjords. VLC47@wanadoo.fr - Tél. : 06 81 44 75 49.

(05) Risoul. Loue studio, 4 p., expo sud. Tél. : 04 75 37 00 34.

Bandol. Loue ttes saisons, studio mezzanine, 4 pers., résidence calme, sécurisée, parking, vue imprenable sur mer, piscine. 250/500 €/s. Tél. : 06 71 95 69 79.

(73) Col des Saisies, duplex sud, 4/6 p., 45 m², panorama. Tél. : 04 79 37 45 91.

Afrique du Sud. Famille anglophone cherche hébergement Paris 5-12 juillet, contre maison au Cap 22 juin-12 juillet. Tél. : 02 98 42 19 40.

Htes-Vosges, coll. loue chalet. Tél. : 06 73 58 32 28.

Guadeloupe, T2, tt confort prox. plage, vue sur mer. Tél. : 05 90 26 20 81. hcym.mathieu@wanadoo.fr

(25) Métabief. Loue chelet 4/6 pers. Ttes saisons, 200 à 550 €/s. Tél. : 03 22 41 24 17 / 06 72 56 05 77.

Courchevel, centre station, T2, 4/6 personnes. Tél. : 02 47 53 15 74.

Serre-Chevalier, stud. 4 p., vac. févr. 350 €/s. Tél. : 01 45 47 88 29.

(74) prox. Praz-de-Lys/Les Gets, loc. 6 pers., 450 €/s. + ch., ttes périodes. Tél. : 04 76 05 86 74.

Berlin, Charlottenburg, loue F2, 350 €/s. Tél. : 06 20 60 26 59.

VACANCES MÉDITERRANÉE Loue studios pieds dans l'eau et appts bord de mer à Hyères-les-Palmiers, face Porquerolles, idéal familles et sportifs.

Tél. : 04 94 58 01 09 Fax : 04 94 58 09 37 Site Internet : www.vac-med.fr

Venise centre, app. 4/6 pers., jardin, 900 €/s. Tél. 0039 32 92 27 12 38

Paris, studios, 2 p. meublés, équipés, tout confort à partir de 295 €/sem. Tél. : 01 45 45 17 27 - situp@worldonline.fr

Rome, appart. Tél. : 02 33 28 60 97.

Toscane, maison. Tél. : 02 33 28 60 97.

Chamonix, studio F1, 4 pers. Tél. : 03 29 37 15 08.

Londres. Studio, vac. scol. Tél. : 078 13 074 474.

Loue Hte-Savoie, maison près pistes, février. Tél. : 04 50 36 22 20.

Paris 17^e. Loue studio meublé, de janvier à juin, loc. mois ou quinz. Tél. : 06 98 47 90 03.

(83) Saint-Aygulf, 2 appts F3 dans villa. Jardin, vue mer, calme, plage 600 m. Tél. : 04 92 21 04 08. http://villa.laury.free.fr

Toscane Sud part loue 5 logts ds ferme calme, cft, piscine, prox. villes d'art - 2/4/6 pers. www.casesantana.com

IMMOBILIER

(33) Bdx. Victoire, 10 mn lycée Montaigne, T2, 43 m² + garage. P à P. 130 000 €. Tél. HR : 05 46 38 21 71.

LOISIRS

Réduc'SNES et l'association Chicokids proposent : 2 circuits touristiques de 10-11 jours aux vacances de Pâques en Syrie et en Jordanie, un circuit sur la Route de la soie en

Ouzbékistan de 12 jours. 2 circuits de 20 jours au Mexique en juillet et en août. Pour de plus amples informations contactez l'association au 06 09 27 04 31 ou chicokids@gmail.com

DIVERS

300 pianos de concert et d'étude en exposition, neufs, prix importateur. Ex. : 1^{er} prix 1 070 € livr. et SAV, ds tte la France, Bechstein, Baldwin, Feurich. Ets BION, 60510 Therdonne (5 km de Beauvais). Tél. 03 44 07 70 12, ouv. 7/7.

SNES-ÉCHANGES VOUS PROPOSE

Correspondance

Burkina Faso : Professeur d'histoire, 40 ans, père de 2 enfants, aimant la lecture et les bagages, habitant Ouagadougou, recherche des collègues pour correspondre. Toute région bienvenue.

Correspondance scolaire

États-Unis : Professeur de français dans un lycée public de Philadelphie, aimerait établir une correspondance électronique de classe à classe avec ses élèves de Philadelphie et des élèves de toute région de France.

Angleterre : Professeur de français dans un collège (11 à 16 ans) du Nord-Est de l'Angleterre, recherche des élèves pour correspondre avec les siens qui sont très motivés. Toute région bienvenue.

Échanges de logements

Angleterre : Professeur de français dans le Nord-Est de l'Angleterre, échangerait sa maison pendant les grandes vacances. Toute région bienvenue.

Si vous êtes intéressé(e), demandez les coordonnées de nos correspondants en joignant une enveloppe timbrée à votre adresse pour la réponse à : SNES-Échanges, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Indiquez votre numéro d'adhérent ou le mois d'adhésion. Vous pouvez aussi consulter les annonces de SNES-Échanges sur notre site : www.snes.edu. ■ Roger-Charles Le Breton

DERNIERE NOUVELLE

Colère au collège de meaux (77)

Chacun se souvient du drame intervenu au collège A.-Camus de Meaux le 21 décembre dernier.

Interrogé sur le manque d'encadrement, le ministre Robien a cru bon d'expliquer la difficulté à recruter des assistants pédagogiques dans l'établissement par le « scepticisme de certains syndicats contre le projet « ambition réussite » dans l'académie de Créteil » (Le Parisien du 8 janvier), se permettant également de pointer une prétendue absence d'études dirigées.

Les enseignants du collège, dans une lettre ouverte du 9 janvier, rejettent avec « colère » ces allégations, confirment l'existence d'études dirigées mais dénoncent la « diminution des moyens (postes, heures de vie de classe, groupes de niveau, IDD, personnels de surveillance... » « Tout syndicalistes que peuvent être certains d'entre nous, il n'en demeure pas moins que nous sommes aussi des enseignants. »

Et de conclure : « Au moment même où nous avons TOUS besoin de solidarité, de complémentarité et de soutien, de tels propos nous ont fortement choqué, du fait qu'ils remettent clairement en cause notre professionnalisme. » L'équipe éducative du collège demande à Robien d'apporter un démenti. L'US ne manquera pas de s'en faire l'écho... s'il existe.

Publicité

Espagnol à Cuba

La Havane 2007

La Didacthèque de Bayonne, en collaboration avec le Ministère de l'Éducation de Cuba, propose :

une Université d'été du 13 au 26 juillet 2007

- Cours de Culture cubaine, Littérature, Cinéma
- Cours intensifs d'espagnol (initiation ou perfectionnement)
- Danses
- Percussions.

Organisation complète du séjour

(Vol, hébergement, activités culturelles et excursions)

Prix tout compris 1995 € (payable en 3 fois)

Date limite des inscriptions : 31 mai 2007

Places limitées

Didacthèque de BAYONNE

Tél. : 05 59 57 42 90

E.mail : didact@iutbayonne.univ-pau.fr
Site internet : www.didacthèque.com

Publicité

Rejoignez la CASDEN! La banque de tous les personnels de l'Éducation Nationale, de la Recherche et de la Culture.

Trop fort! C'est mon collègue qui est à la Casden et il me parle de banque tu le crois ça?

non?

si

Ah! je comprends les trucs super faits pour nous tous!

il faut vite qu'on le dise à tous les autres!

Découvrez, comme plus de 1,3 million de vos collègues, les avantages exclusifs qui vous sont réservés.

La CASDEN Banque Populaire a été créée par et pour le personnel de l'Éducation Nationale, de la Recherche et de la Culture. D'ailleurs, interrogez vos collègues, beaucoup y sont déjà et pourraient vous parler des offres et avantages bancaires exclusifs dont ils bénéficient. Et pour en savoir plus sur l'offre de bienvenue qui vous est réservée, venez nous rencontrer dans une agence Banque Populaire, dans une Délégation Départementale CASDEN ou connectez-vous sur www.casden.fr et www.banquepopulaire.fr.

